

Loi Rist : disparition des professions médicales intermédiaires, durcissement des mesures contre les intérimaires

(Medscape - Philippa Anaton) La loi Rist, qui décline certaines propositions des accords Ségur de la Santé, a été adoptée par l'Assemblée nationale ce 8 décembre, amputée de l'article qui instaurait la création de professions médicales intermédiaires.

La proposition de loi visant « à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification » a finalement été adoptée en séance publique le 8 décembre dernier, expurgée de son article le plus contesté, l'article 1, qui concernait la création de professions médicales intermédiaires. Cette proposition d'Olivier Véran avait été accueillie, par les syndicats de médecins hospitaliers, comme une véritable provocation. « L'ensemble des organisations syndicales de praticiens hospitaliers demande le retrait immédiat de ce projet de loi incongru, dans son intégralité », avaient notamment réclamé les syndicats Snam-HP, APH et CPH, CMH et INPH.

Exit les professions intermédiaires, bienvenue aux protocoles de coopération

Faute d'avoir obtenu le retrait total du projet de loi, les syndicats de PH auront au moins pu faire supprimer, en commission des affaires sociales, l'article 1 si problématique. Reste que l'ensemble des autres mesures... [Lire la suite]